



COMMUNE
DE
CENAC ET SAINT JULIEN
DORDOGNE

AR Prefecture

024-212400915-20231211-2023_41-DE
Reçu le 13/12/2023

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 41/2023

Nombre de conseillers
en exercice : 14

présents : 12

votants : 13

L'an deux mille vingt trois

Le 11 décembre

Le Conseil Municipal de la Commune de CENAC ET SAINT JULIEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de Mme Joëlle DEBET-DUVERNEIX, Maire.

Date de la convocation du conseil : 07 décembre 2023

Secrétaire de séance : Philippe BOISSON

PRESENTS : M Mes Joëlle DEBET DUVERNEIX, Eric CHERON, Martine CONSTANT, Stéphane ALVES DE MATOS, Philippe BOISSON, Jean-Luc BRUGUES, Claudia STAUBMANN, Anaïs SARDAN, Frédéric VARGUES, Maxime DE FREITAS, Sylvie JUIF, Serge AZAM.

EXCUSES : Françoise JOUVE a donné procuration à Joëlle DEBET DUVERNEIX, Daniel MAURIE

OBJET : ASSURANCE STATUTAIRE DU
PERSONNEL POUR 2024

Madame La Maire explique que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

Après avoir pris connaissance du contrat adressé par C.N.P Assurances et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise Madame La Maire à signer le contrat CNP Assurances pour l'année 2024, ainsi que la convention de gestion avec le CDG24.
- Autorise Madame La Maire à signer les pièces nécessaires.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme.

A CENAC ET SAINT JULIEN,
Le 12 décembre 2023
Mme La Maire, Joëlle DEBET-DUVERNEIX

Certifié exécutoire

Reçu en Sous-Préfecture
Le 13.12.23
Publié ou notifié le
14.12.23

